



Monsieur BROT  
Préfet des Deux-Sèvres  
79021 NIORT Cedex

Melle, le 23 janvier 2006

Monsieur le Préfet,

Nous avons pris connaissance de votre arrêté préfectoral N° 4397 du 12 juillet 2005 prescrivant des mesures complémentaires pour la surveillance du centre d'enfouissement de Loubeau sur la commune de Melle.

Cet arrêté répond à quelques unes de nos interrogations et inquiétudes concernant ce site, en raison du manque de sécurité observé et des risques de pollution qu'il génère. Nous pensons que la gestion et le suivi de cette décharge par le SICTOM de Loubeau sont particulièrement laxistes.

Des membres de notre association ont effectué plusieurs visites de ce centre d'enfouissement, avant que vous ne preniez votre arrêté et après la date où il aurait dû être suivi d'effet.

Nous avons constaté, le 7 janvier 2006, que les préconisations que vous aviez faites n'avaient pas été, pour la plupart d'entre elles, respectées.

Les puits méthaniers, bien que maintenant signalés par des piquets, ne sont toujours pas protégés, pas plus que les dispositifs de captage des lixiviats et les abords des lagunes. Le risque de chutes et d'accidents demeure entier d'autant plus qu'aucune clôture des parties accessibles n'a été installée.

En ce qui concerne la surveillance analytique des eaux souterraines et superficielles, nous ignorons si des contrôles ont eu lieu et nous vous serions reconnaissants de bien vouloir nous en informer et de nous en transmettre les résultats, le cas échéant.

Nous émettons également les plus grands doutes quant au respect de l'arrêté préfectoral N° 3213 du 23 juillet 1999 puisque nous avons constaté que l'étang servant entre autre de réserve d'eau en cas d'incendie n'était pas nettoyé et paraissait à l'abandon.

CIMES, association environnementaliste, partage votre volonté de voir la décharge de Loubeau respecter les normes en vigueur. Nous sommes persuadés qu'actuellement, elle est très polluante et que la Béronne et la nappe phréatique sont victimes de cette pollution. Nous insistons également sur la dangerosité du site.

Vous remerciant par avance des informations que vous voudrez bien nous donner concernant les analyses effectuées et espérant que vos prescriptions seront prises en considération, recevez, Monsieur le Préfet, nos salutations distinguées.

Pour CIMES, la Présidente

Geneviève Paillaud